

Zeitschrift: Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Herausgeber: Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Band: - (1992)

Heft: 56: Aspects de l'histoire de l'enseignement des langues : 1880-1914

Artikel: L'enseignement des langues aux adultes vers 1900 : un exemple : les cours de l'Association des commis de Genève

Autor: Schärer, Michèle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-978066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'enseignement des langues aux adultes vers 1900

Un exemple: les cours de l'Association des commis de Genève

Introduction

Le présent article retrace le contenu d'une communication faite à l'occasion du Colloque international «Universités européennes, sciences du langage et enseignement des langues – Mouvements d'innovation de 1880 à 1914» (Université de Genève, 26–28 septembre 1991). Ce travail sur les cours de langues de l'Association des commis de Genève (ACG) s'inscrit dans une recherche que je mène actuellement sur les institutions qui ont dispensé un enseignement aux adultes à Genève, de la seconde moitié du 19^e siècle jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

Cet article comprend trois volets. En premier lieu, je présenterai quelques éléments du contexte dans lequel se déroulent les cours de langues de l'ACG au début de ce siècle; ensuite, je broserai un tableau de ces cours (public, cadre institutionnel, contenus, méthodes employées); je terminerai enfin par quelques commentaires quant au bilan et aux finalités de cet enseignement des langues.

1. Contexte

1.1. L'Association des commis de Genève (ACG)

L'ACG est fondée en 1869, à l'initiative d'un groupe de commis. Elle réunit des employés travaillant dans le commerce, la banque et la vente. Dès 1899, elle comprend également une section féminine. L'année de sa fondation, l'ACG compte une soixantaine de membres; ceux-ci seront plus de 1200 à la veille de la première guerre mondiale¹.

Les principaux buts poursuivis par cette association sont l'instauration d'un système de secours mutuels (assurance maladie, assurance chômage) et le développement de l'instruction professionnelle. Par ailleurs, plusieurs services et activités vont voir le jour au fil des années : service de placement, bibliothèque, publication d'un bulletin mensuel, organisation de courses et de soirées récréatives, etc.

1 Charles DURAND, 1919, 6; *Le Collaborateur*, 1914, No 3, 26.

Lors du Recensement fédéral de 1910, Genève compte plus de 15.000 employés, représentant le 19% de la population active; la proportion de femmes dans cette catégorie professionnelle est de 32%. (Serge GROSSET, 1951, 15, 29).

Une sous-commission d'instruction (appelée plus tard commission des cours) organise dès 1870 les premiers cours, consacrés essentiellement au droit. Par la suite, d'autres branches seront enseignées, telles la comptabilité, la correspondance commerciale et les langues².

1.2. La formation professionnelle des employés

Afin de mieux situer le rôle, au début de ce siècle, des cours de langues dispensés par l'ACG, il me paraît utile d'évoquer ici quelques caractéristiques de la formation professionnelle du public fréquentant ces cours.

Au préalable, un bref détour par la situation du système de la formation professionnelle en général s'impose. Le développement de ce dernier au 19^e siècle a été marqué par l'abolition (en 1798) des corporations qui, pendant plusieurs siècles, avaient assuré la qualification professionnelle des différents corps de métier. Par ailleurs, le développement de l'industrie et du commerce, en particulier dans la seconde moitié du 19^e siècle, modifie profondément les modes de production et va également avoir des répercussions sur le plan de la qualification de la main-d'œuvre. En réponse à ces changements, la formation professionnelle va donc devoir se réorganiser: création d'écoles professionnelles à plein temps et de cours complémentaires, octroi de subventions fédérales destinées aux institutions de formation, mise en place progressive d'une législation visant à réglementer l'apprentissage. En Suisse romande, les premières lois cantonales voient le jour entre 1890 et 1896; elles visent en premier lieu la protection des apprentis. Ainsi, la loi genevoise de 1892 contient-elle des dispositions relatives au contrat d'apprentissage, cependant que la fréquentation des cours professionnels et l'examen de fin d'apprentissage demeurent facultatifs (leur obligation ne sera introduite, à Genève, qu'en 1927; la première Loi fédérale sur la formation professionnelle sera adoptée en 1930).

Quelle est la formation suivie par les personnes qui constituent le public des cours de l'ACG au début de ce siècle? Les futurs employés ont la possibilité de faire un apprentissage dans une maison de commerce, une banque ou un magasin. Si l'apprentissage assure la formation pratique, en revanche l'acquisition des connaissances théoriques (comptabilité, langues, correspondance commerciale, etc.) est laissée à l'initiative des apprentis. C'est

2 Cette activité se poursuivra pendant près d'un siècle. En 1955, les cours de L'ACG fusionnent avec ceux organisés par les sections genevoises de deux autres associations professionnelles (Association suisse des employés de banque et Société suisse des commerçants), pour former les Cours commerciaux de Genève, institution qui déploie jusqu'à ce jour une large activité de formation.

L'ACG existe encore aujourd'hui; elle a pris entre temps une orientation syndicale.

pour pallier à cette absence de formation théorique que les cours de l'ACG ont été créés; ils s'adressent donc à la fois aux apprentis et aux professionnels adultes. Les jeunes arrivant au terme de leur apprentissage ont la possibilité de se présenter aux examens cantonaux organisés par le Département du commerce et de l'industrie et, sur le plan fédéral, à ceux que fait subir la Société suisse des commerçants (société faîtière fondée en 1873).

A part l'apprentissage, d'autres voies de formation commerciale existent à cette époque à Genève : pour les jeunes gens, il y a l'Ecole supérieure de commerce, fondée en 1888; les futures employées quant à elles peuvent suivre, à l'Ecole supérieure des jeunes filles, la section commerciale qui existe depuis 1891 ou fréquenter l'Ecole professionnelle et ménagère (fondée en 1897), qui comprend également une section commerciale.

1.3. Autres exemples de cours destinés aux adultes

L'ACG n'est pas seule à offrir à Genève en ce début de 20e siècle des cours pour adultes. Sans prétendre à l'exhaustivité, je mentionnerai ici quelques institutions.

A l'instar de l'ACG, L'Académie professionnelle de la Ville de Genève (créée en 1875 sous le nom de «Fondation Bouchet») dispense des cours à caractère professionnel, qui sont cependant destinés aux apprentis et adultes (hommes et femmes) travaillant dans le secteur industriel et artisanal.

Dès 1856, le Département de l'instruction publique organise des cours publics et gratuits, dont les contenus portent essentiellement sur la culture générale et qui, au début du siècle, sont donnés à l'Aula de l'Université. Par ailleurs, il propose également des cours décentralisés qui se déroulent dans plusieurs communes suburbaines et rurales du canton.

Plusieurs institutions se consacrent à l'éducation ouvrière. Je mentionnerai, parmi d'autres, la Société du Grütli (implantée à Genève depuis 1838) et l'Université ouvrière (fondée en 1905 sous le nom d'«Ecole ouvrière», à l'initiative des syndicats et des socio-démocrates).

Dès les années 1880, l'Union chrétienne des jeunes gens – proche des milieux protestants et plus particulièrement de l'Eglise libre – ajoute également des cours (de langues notamment) à son programme d'activités.

2. Les cours de langues de l'Association des commis de Genève (1903–1914)³

2.1. Données générales

2.1.1. Cadre institutionnel

Les cours ont lieu d'octobre à avril. Ils se déroulent en soirée, du lundi au samedi. La plupart des cours comprennent deux heures hebdomadaires, réparties sur deux soirées. Ils sont donnés dans des locaux de l'école publique. Le nombre d'élèves par classe varie de 6 à 45, la moyenne se situant autour de 25.

Le financement des cours est assuré par les taxes d'inscription payées par les élèves⁴ ainsi que par des subventions fédérales et cantonales. La Ville de Genève met les salles de cours à disposition.

Les élèves ont la possibilité de passer des examens en fin d'année, sanctionnés par un certificat en cas de bons résultats.

2.1.2. Public

De 1903/04⁵ à 1913/14 le nombre d'élèves – c'est ainsi que sont désignés les participants aux cours – varie entre 444 et 585. Certains élèves sont inscrits à plusieurs cours. La proportion de femmes augmente de manière constante au fil des années : elle passe de 12% à 41% pendant la période considérée. Les femmes sont particulièrement nombreuses dans les cours de langues.

L'âge minimum d'admission aux cours est de 17 ans (avec des exceptions pour les cours élémentaires). La majorité des élèves sont des adolescents et des jeunes adultes : 62% ont entre 15–20 ans, 32% de 21–30 ans, 6% plus de 30 ans (moyenne 1909/10–1912/13).

3 Concernant la périodisation: 1903 est la date à partir de laquelle des documents de première main (l'organe de l'ACG, cf infra) sont disponibles; 1914 marque la fin de la période sur laquelle portait le Colloque.

Pour les données relatives aux cours, je me réfère essentiellement à l'organe de l'ACG, fondé en 1885 sous le nom de *Bulletin mensuel* et appelé dès 1905 *Le Collaborateur*. Cette publication contient notamment les rapports d'activité annuels de la commission des cours, les programmes des cours ainsi que les comptes rendus des cérémonies annuelles de distribution des prix et certificats.

Les *données générales* (2.1.) se rapportent à l'ensemble des cours dispensés pendant cette période. Rappelons qu'à part les cours de langues (qui représentent environ les deux tiers de l'offre), l'ACG dispense également un enseignement dans les branches suivantes : comptabilité, correspondance commerciale, arithmétique commerciale, droit, sténographie, dactylographie, géographie commerciale.

4 En 1912/13, les taxes d'inscription s'élevaient, par heure de cours et par année à Fr. 2.– pour les membres de l'ACG et à Fr. 4.– pour les non-membres. A titre de comparaison, le salaire d'un jeune commis (21–23 ans) est à cette époque d'env. Fr. 165.– par mois (Mario KÖNIG, Hannes SIEGRIST, Rudolf VETTERLI, 1985, 140).

5 Il s'agit à chaque fois des années scolaires.

Parmi les élèves, on trouve 40% de Genevois, 32% de Confédérés et 28% d'étrangers, principalement de nationalités française, allemande et italienne⁶ (moyenne 1909/10–1913/14).

La proportion des membres de l'ACG parmi les élèves est en baisse, passant de 33% en 1904/05 à 14% en 1913/14, et ce en dépit de l'augmentation continue du nombre des membres pendant cette même période.

2.1.3. Corps enseignant

Le corps enseignant des cours de l'ACG comprend, suivant les années, entre 15 à 20 personnes, dont une femme. Il s'agit pour la plupart d'enseignants de l'école publique: instituteurs, professeurs à l'Ecole supérieure de commerce ou au Collège.

2.2. Présentation des cours de langues

2.2.1. Structuration et contenus de l'enseignement

Ce ne sont pas moins de six langues qui sont enseignées, énumérées ici par ordre d'importance: *anglais*, *allemand* (ces deux langues regroupant le plus grand nombre de classes), *italien*, *français* (langue maternelle et langue étrangère), *espagnol* et *espéranto*. Cette dernière langue n'est enseignée que pendant deux ans (1906/07–1907/08) pour disparaître ensuite du programme, faute d'inscriptions suffisantes.

A l'exception de l'espéranto et du français langue étrangère, les langues sont enseignées sur plusieurs années (deux pour l'espagnol et le français langue maternelle, trois pour l'allemand et l'italien, quatre pour l'anglais). Deux remarques encore avant d'évoquer plus en détail les contenus de ces différents degrés. L'enseignement du français langue maternelle comprend des révisions d'orthographe et de grammaire, de la rédaction ainsi que des éléments de littérature. Certaines années, des séances de conversation anglaise et allemande sont proposées en sus des cours.

Les programmes des cours contiennent un bref descriptif des contenus abordés à chaque degré d'enseignement.

- *1^e année*: prononciation, grammaire, conversation, exercices de rédaction, de lecture et de traduction.
- *2^e année*: conversation, correspondance commerciale, rédactions; cours généralement donnés dans la langue enseignée.
- *3^e (et 4^e) années*: conversation, correspondance et terminologie commerciales, lecture, aperçu de la littérature, de l'histoire, de la géographie du

6 A titre de comparaison, le canton de Genève compte en 1914 32% de Genevois, 27% de Confédérés et 41% d'étrangers (Jean-Claude FAVEZ, Claude RAFFESTIN, 1986, 321)

pays concerné; cours donnés exclusivement dans la langue enseignée; les cours d'allemand de ce degré sont pendant quelques années divisés en «section commerciale» et «section littéraire».

En bref, l'accent est mis sur un usage précoce de la langue enseignée et sur l'acquisition de compétences linguistiques spécifiques à la branche commerciale. Le souci de transmettre des éléments de culture générale apparaît également dans le descriptif des cours.

2.2.2. Méthodes

Les programmes des cours donnent déjà quelques indications sur les intentions méthodologiques des enseignants et des organisateurs (p.ex. utilisation précoce de la langue enseignée). Les *manuels* constituent une autre source d'information sur les méthodes préconisées. J'ai pu en retrouver quelques uns, en particulier d'anglais et d'allemand; ces manuels sont utilisés dans l'enseignement public (Collège, Ecole de commerce), donc destinés à des enfants et adolescents.

Trois types de manuels sont employés, qui correspondent au demeurant aux principaux axes de l'enseignement évoqués plus haut.

- Manuels d'apprentissage des langues divisés en leçons, dont chacune comprend de brefs textes, des éléments de grammaire et de vocabulaire, des exercices de traduction et surtout de conversation et de rédaction.
- Manuels de correspondance commerciale.
- Anthologies et livres de lecture: il s'agit soit d'anthologies comprenant des poésies ou des morceaux choisis de la littérature, soit de livres de lecture présentant des textes brefs, avec indications de vocabulaire et exercices de conversation.

Dans l'introduction à certains manuels, on trouve des indications sur les intentions méthodologiques des auteurs. A titre d'exemple, je citerai deux passages extraits des avants-propos à la première et à la deuxième partie du *Manuel pratique de langue allemande* (ouvrage pour débutants):

«La partie grammaticale est traitée très sobrement: de nombreux exemples précèdent les règles essentielles, que l'élève arrive à déduire lui-même. Une part beaucoup plus large a été faite aux versions, qui seront toujours préparées oralement sous forme de conversation, afin que l'enfant se familiarise sans peine avec la phrase allemande. Préparées ainsi, elles ont sur les thèmes le grand avantage de ne pas obliger l'enfant à passer par l'intermédiaire de sa langue maternelle. (. . .) Dans une troisième partie, nous avons tenu à montrer, par quelques exemples, tous les avantages que l'on

peut retirer de l'emploi des *procédés intuitifs*. Ici, la liaison entre le mot et l'objet qu'il désigne se faisant tout naturellement sans l'intermédiaire de la langue maternelle, le mot nouveau se fixe d'une manière bien plus sûre dans la mémoire de l'enfant.»⁷

«Evitant la traduction, à laquelle on ne recourt qu'en dernier ressort, on s'assurera par de nombreuses questions que le sens de la phrase a été compris. La leçon, devenant ainsi vivante et tenant l'attention sans cesse en éveil, habituera les élèves à ne plus chercher le mot français correspondant, mais à *penser* immédiatement dans la langue allemande.»⁸

Ces passages mettent en évidence quelques caractéristiques de *la méthodologie directe*⁹ telles que la prise de distance par rapport au modèle grammaire-traduction propre à la méthodologie dite traditionnelle; l'évitement du détour par la langue maternelle; l'utilisation de la méthode intuitive et de la méthode interrogative.

Les programmes des cours et les manuels nous fournissent quelques indications sur les intentions quant aux contenus et aux méthodes préconisés par les enseignants et les organisateurs. Qu'en est-il du déroulement des cours? Nous en avons quelques échos dans les discours prononcés par le responsable général des cours de l'ACG à l'occasion de la cérémonie annuelle de distribution des prix et des certificats. Ces propos portent sur l'ensemble des cours donnés et fournissent des indications sur les finalités de l'enseignement dispensé aux commis.

3. Bilan des cours et finalités de l'enseignement des langues

Dans les discours de fin d'année du responsable des cours, trois thèmes principaux figurent au chapitre du bilan:

- *Le succès des cours*: le nombre des participants est en général à la hausse; l'importance des cours est largement reconnue, et notamment par les pouvoirs publics qui participent au financement des cours et délèguent un représentant de la Ville et de l'Etat à la cérémonie de fin d'année (laquelle fait aussi souvent l'objet d'un compte rendu dans la presse locale).
- *L'éloge des professeurs*, dont on souligne le dévouement et la compétence et qui sont garants de la qualité des cours.
- *L'appréciation des élèves*, sur laquelle j'aimerais m'arrêter quelque peu.

7 Alexandre LESCAZE, 1911, 5-6.

8 Alexandre LESCAZE, 1912, 5.

9 Christian PUREN, 1988.

3.1. *Appréciation des élèves: compétences et comportements*

Dans le cadre de ces discours, il est certes fait référence aux compétences des élèves dans les branches enseignées: on soulignera p.ex. le bon niveau des élèves de 2^e année en conversation allemande ou au contraire les connaissances insuffisantes d'arithmétique de certains élèves qui fréquentent les cours de comptabilité.

Bien plus fréquemment cependant, ce sont les attitudes et comportements des élèves qui font l'objet d'appréciations. On évoque à cet égard la discipline en classe (dans l'ensemble assez bonne), les arrivées tardives (trop fréquentes), la mauvaise présentation des travaux d'examen, l'assiduité aux cours – on oppose à ce sujet les «courageux» aux «indolents»,¹⁰ les «piocheurs» à ceux qui sont «trop sûrs d'eux-mêmes».¹¹

Cette constatation amène à poser la question des finalités des cours dispensés aux commis. S'agissait-il d'abord de faire acquérir aux élèves des compétences en langues, comptabilité, correspondance commerciale, etc. ou d'en faire avant tout de «bon commis disciplinés et travailleurs»?

Deux citations permettent d'illustrer cette question.

- Lors de la cérémonie de distribution des prix de mai 1906, le représentant du Département de l'Instruction publique (Alexandre WAKKER) insiste «sur les habitudes de travail, de ponctualité aux leçons, que les élèves doivent acquérir par leur assiduité et leur régularité, qualités qui sont le sceau de toute vraie personnalité. Le commerce et l'industrie de notre pays ne pourront que s'en féliciter.»¹²
- Le directeur de la commission des cours (Vincent NALLET), dans son discours lors de la même cérémonie en 1908, enjoint les élèves à travailler et à être persévérants. Il ajoute un autre conseil: «Soyez toujours polis et avenants ! Vous ne savez pas ce que cela coûte peu et fait bonne impression. Soyez certains que l'urbanité ne nuit jamais et qu'un négociant est doublement fort si, à côté d'une instruction solide, il possède une bonne éducation.»¹³

Il s'agirait donc autant d'éduquer que d'instruire, d'inculquer une morale du travail que de transmettre des contenus d'enseignement. Cette question, brièvement évoquée ici, n'est évidemment pas spécifique aux seuls cours

10 A relever qu'à cette époque (1910/11), les commis travaillent en moyenne env. 51 heures par semaine (Mario KÖNIG, Hannes SIEGRIST, Rudolf VETTERLI, 1985, 151).

11 Le Collaborateur, 1909, No 169, 55.

12 Le Collaborateur, 1906, No 132, 130.

13 Le Collaborateur, 1908, No 157, 46.

de l'ACG, tant il est vrai qu'elle traverse tout le système d'enseignement de cette époque: l'école primaire p.ex. n'est pas seulement un lieu de transmission des connaissances intellectuelles de base; les enfants doivent aussi y acquérir des habitudes de travail et d'hygiène, un sens civique et patriotique, des règles de conduite (obéissance, égards pour autrui), etc.¹⁴

3.2. Pourquoi apprendre les langues?

Pour terminer, j'aimerais revenir aux finalités plus spécifiques de l'enseignement des langues. L'étude des documents consultés conduit à deux constats à première vue contradictoires.

D'un côté on affirme, au sein de l'ACG (dans les pages du *Collaborateur* en l'occurrence), la nécessité pour les commis de connaître les langues étrangères pour être, comme on dirait aujourd'hui, «compétitif sur le marché de l'emploi». D'où l'offre importante de cours de langues, proportionnellement plus nombreux que les autres cours (même si ces derniers, au fil des années, augmentent en importance).

D'un autre côté, l'examen des offres d'emploi concernant les employés (de commerce, de banque et de la vente) à cette époque montre que la connaissance des langues n'est pas requise dans la majorité des offres. En effet, ayant procédé à un sondage (pour la période 1905–1913) concernant les offres d'emploi publiées d'une part dans le *Collaborateur*, d'autre part dans la *Tribune de Genève*, j'ai relevé que la proportion d'offres d'emploi exigeant des connaissances linguistiques varie entre 20–40%.

Ces constatations, qui bien entendu mériteraient d'être étayées par d'autres investigations, m'ont suggéré les quelques questions qui suivent et que je poserai en guise de conclusion.

L'apprentissage des langues relève-t-il, pour les commis qui fréquentent ces cours, d'une nécessité professionnelle ou plutôt d'une demande de «culture générale»? L'apprentissage des langues serait-il pour les commis aussi une manière d'acquérir un surcroît de «capital culturel»¹⁵ leur permettant de se rapprocher de la bourgeoisie et de se démarquer de la classe ouvrière?

14 Geneviève HELLER, 1988; Charles MAGNIN, Marco MARCACCI, 1987.

Les contenus d'enseignement sont souvent imprégnés de ce souci d'éducation morale; le manuel d'allemand dont il était question plus haut peut fournir une illustration à cet égard. Dans la toute première leçon, les élèves apprennent la conjugaison du verbe «être» et les adjectifs suivants: jeune, grand, appliqué, obéissant, bon, sage (et leurs contraires) ... (Alexandre LESCAZE, 1911, 18)

15 Pierre BOURDIEU, 1980

Plusieurs études¹⁶ mettent en évidence la position intermédiaire des employés entre ces deux classes sociales et leur aspiration à se rapprocher, notamment par le mode de vie et les habitudes culturelles, de la bourgeoisie. Dans cette optique on peut se demander dans quelle mesure la fréquentation des cours de langues n'a pas également participé, pour les commis du début de ce siècle, d'une «stratégie de distinction sociale».

Université de Genève
Faculté de psychologie et
des sciences de l'éducation
CH-1227 Carouge

MICHÈLE SCHÄRER

Références bibliographiques

- Association des commis de Genève 1869–1969, Cent ans de lutte pour le progrès social* (1969), Genève, 300 p.
- BOURDIEU, Pierre (1980): *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 268 p., ISBN 2-7073-0325-9.
- Bulletin mensuel*, Organe de l'Association des commis de Genève, années 1903–1904.
- Collaborateur (Le)*, Organe de l'Association des commis de Genève, (faisant suite au Bulletin Mensuel), années 1905–1914.
- DURAND, Charles (1919): *Association des Commis de Genève, Cinquantenaire 1869–1919, Section des Dames, 20^e anniversaire*, Genève, 35 p.
- FAVEZ, Jean-Claude, RAFFESTIN, Claude (1986): «De la Genève radicale à la cité internationale» In: Paul GUICHONNET (sous la dir. de): *Histoire de Genève*, Toulouse et Genève, Privat et Payot, 3^e édition, 412 p.
- GROSSET, Serge (1951): *L'organisation professionnelle des employés dans le canton de Genève*, Genève, Georg, 222 p.
- HELLER, Geneviève (1988): «Tiens-toi droit!» *L'enfant à l'école primaire au 19^e siècle: espace, morale, santé. L'exemple vaudois*, Lausanne, Editions d'en bas, 292 p. ISBN 2-8290-0093-5.
- KÖNIG, Mario (1984): *Die Angestellten zwischen Bürgertum und Arbeiterbewegung, Soziale Lage und Organisaion der kaufmännischen Angestellten in der Schweiz, 1914–1920*. Zürich, Limmat Verlag, 215 p..
- KÖNIG, Mario, SIEGRIST, Hannes, VETTERLI, Rudolf (1985): *Warten und aufrücken, Die Angestellten in der Schweiz 1870–1950*, Zürich, Chronos, 644 p., ISBN 3-905278-01-4.
- LESCAZE, Alexandre (1911): *Manuel pratique de langue allemande 1^e partie* (7^e édition), Genève, Atar, 175 p.
- LESCAZE, Alexandre (1912): *Manuel pratique de langue allemande basé sur la méthode intuitive 2^e partie* (5^e édition), Genève, Atar, 400 p.
- MAGNIN, Charles, MARCACCI, Marco (1987): *Le passé composé, Images de l'école dans la Genève d'il y a 100 ans*, Genève, Tribune Editions, 157 p., ISBN 2-8297-00-35-X.
- MORADPOUR, Eric (1981): *Ecole et jeunesse, Esquisse d'une histoire des débats au parlement genevois 1846–1961*, Genève, Cahier No 14 du Service de la recherche sociologique, 216 p.

16 Serge GROSSET, 1951; Mario KÖNIG, 1984; Mario KÖNIG, Hannes SIEGRIST, Rudolf VETTERLI, 1985.

- PUREN, Christian (1988): *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*, Paris, Nathan, 447 p., ISBN 2-19-033266-4.
- RAFFESTIN, Claude (1963): *Ecole Supérieure de Commerce de Genève, 75^e anniversaire 1888-1963*, Genève, 50 p.
- TABIN, Jean-Pierre (1989): *Formation professionnelle en Suisse. Histoire et actualité*, Lausanne, Réalités sociales, 224 p., ISBN 2-88146-038-0.
- VUILLEUMIER, Marc (1987): «Arbeiterbewegung, Bildung und Kultur: zum Beispiel Genf (1890 bis 1939)», In: *Zusammen Lernen, Gemeinsam Erkennen, Solidarisch Handeln. 75 Jahre Schweizerische Arbeiterbildungszentrale*. Bern, Schweizerische Arbeiterbildungszentrale, 164 p.
- WETTSTEIN, Emil et al. (1986): *La formation professionnelle en Suisse*, Lucerne et Neuchâtel, Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin, 212 p., ISBN 3-905406-01-02.
- WINKLER, Walter (1969): *Werden und Wachsen des Schweizerischen Kaufmännischen Vereins*, Genève, Editions Générales, 234 p.

